



18 décembre 2024

Déclaration liminaire du SNPMEN-FO au CSA du mardi 17 décembre 2024

Avec la confédération Force Ouvrière, nous tenons à débiter notre déclaration liminaire par un message de soutien à l'ensemble de la population de Mayotte dont le territoire a été dévasté suite au passage du cyclone Chido. Cette catastrophe touche le département le plus pauvre de France, qui connaît un taux de chômage extrêmement élevé et dont une large part de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Aujourd'hui l'accès à l'eau, à l'électricité et aux soins ne sont plus assurés, le recensement des victimes ne fait que commencer.

Avant même cette catastrophe naturelle, les services publics à Mayotte se trouvaient dans une situation de crise et de pénurie permanentes, conséquence de la « faillite généralisée des administrations publiques, notamment de l'État ». Ce constat est issu d'un rapport de l'inspection générale de six ministères, rédigé en 2022 (Intérieur, Justice, Affaires sociales, Finances, Éducation nationale et Affaires étrangères) et rendu public en mars 2023 par la presse.

Pour ce qui est de l'école, rappelons qu'en raison du manque d'infrastructures scolaires, plus de la moitié des élèves de Mayotte étaient concernés par un système d'enseignement par rotation et ne bénéficiaient que de deux jours d'enseignement par semaine, tandis que plusieurs milliers d'autres n'étaient pas scolarisés.

Nous exprimons notre soutien total à la population et aux personnels de l'ensemble des services publics de Mayotte qui s'efforcent de remplir leurs missions au mieux dans des conditions chaotiques.

Concernant l'agenda social pour 2025, nous rappelons ici que nous demandons le retrait de la loi de transformation de la fonction publique de 2019.

Le projet Pascal fait l'objet d'un point d'information de ce CSA.

Le site Pascal est désormais validé comme lieu de regroupement de plus de la moitié des agents de l'administration centrale, en application de la nouvelle doctrine de la politique immobilière de l'État. L'administration confirme donc son projet d'économies sur le dos des agents.

Rappelons que l'objectif de la politique immobilière de l'État, c'est la réduction des surfaces tertiaires occupées par les ministères et leurs opérateurs de 25 % en dix ans, ce qui revient à faire porter aux agents du service public une partie de la dette de l'État !

Le regroupement à Gentilly concerne au total 1 930 personnels de l'administration centrale mais, pour l'administration, ce contingent n'est pas suffisant ; il faut donc y ajouter 463 résidents supplémentaires pour atteindre la cible. L'entassement des agents est donc certain. Le déménagement vers Gentilly, c'est un allongement des trajets pour la moitié des personnels de la centrale **et l'expérience vécue par les collègues de la DGRI et de la DAEI installés Rives de Paris avec des bureaux bench, des open-spaces de 4 à 16 personnes et des**

espaces décloisonnés laisse augurer une détérioration sans pareil de l'environnement de travail !

Nous souhaitons à ce propos relayer* la revendication des personnels installés Rives de Paris qui demandent à l'administration par voie de pétition (116 signatures recueillies) du chauffage à un niveau qui leur permette de travailler dans des conditions décentes !

Nos revendications :

- Retrait de la loi de transformation de la fonction publique de 2019,
- Retrait du projet Pascal,
- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice,
- Refus de toute baisse de l'enveloppe du CIA et augmentation permettant de couvrir l'inflation.

*Afin de relayer la revendication des personnels installés sur le site Rives de Paris, le SNPMEN-FO a proposé une motion qui a été adoptée par l'ensemble des organisations syndicales.

Motion :

En appui à la pétition des personnels travaillant sur le site Rives de Paris, nous demandons à l'administration d'intervenir au plus vite afin que ces locaux soient suffisamment chauffés pour permettre aux agents de travailler dans des conditions décentes.

Adoptée à l'unanimité

FO résister, revendiquer, reconquérir

Rejoignez le SNPMEN-FO :

Vos contacts :

Anne Fauvaud, secrétaire générale du SNPMEN-FO – tél : 01 55 55 34 02
anne.fauvaud@education.gouv.fr

Emmanuel Picard, secrétaire général adjoint – tél : 01 55 55 69 19
emmanuel.picard@education.gouv.fr

Anne Tripier, experte FO au CSA - tél : 01 55 55 36 84
anne.tripier@education.gouv.fr

www.snpmen-fo.fr